



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Hautes-Pyrénées

Division des Elèves et de l'Organisation Scolaire
Laure BEAU
Cheffe du service

Affaire suivie par :
Christine BORDE-MUR
Tél : 05 67 76 56 98
Mél : scolarite65@ac-toulouse.fr

13 Rue Georges Magnoac
65016 TARBES

Tarbes, le 13 novembre 2023

L'Inspectrice d'Académie
Directrice Académique des Services
Départementaux de l'Éducation Nationale
des Hautes-Pyrénées

à

Mesdames et Messieurs les directrices
et directeurs d'école

s/c

de Mesdames et Messieurs les inspectrices et
inspecteurs de l'Éducation Nationale

Objet : renouvellement de l'organisation du temps scolaire après trois ans de mise en place

L'article D. 521-12 du code de l'éducation prévoit que « la décision d'organisation de la semaine scolaire prise par la directrice académique des services de l'éducation nationale ne peut porter sur une durée supérieure à trois ans. A l'issue de cette période, cette décision peut être renouvelée tous les trois ans après un nouvel examen, en respectant la même procédure ».

Par conséquent, les communes pour lesquelles l'organisation du temps scolaire a été arrêtée en 2021 doivent renouveler une proposition d'organisation scolaire pour les trois ans à venir en respectant la procédure initiale :

- **délibération de la collectivité ayant la compétence scolaire, présentation de cette délibération pour avis en conseil d'école, renseignement et signature des fiches OTS (organisation du temps scolaire), transmission des pièces à l'IEN pour avis, présentation des OTS en CDEN pour avis, approbation par arrêté du rythme scolaire par Madame l'Inspectrice d'académie.**

Les changements d'organisation du temps scolaire peuvent être motivés par la rédaction d'un nouveau PEDT plan mercredi qui sera validé conjointement avec la SDJES et la CAF.

Les écoles sont invitées à compléter la fiche navette ci-jointe en lien avec la collectivité locale en charge de la compétence scolaire et à la retourner au service **DEOS avant le 29 mars 2024.**

L'Inspectrice d'Académie

Anne MIQUEL VAL

PJ : fiche navette